

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 8 avril 2024 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Est aussi présente: la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-24-04-40

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-04-41

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-24-04-42

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 25 mars 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 25 mars 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-04-43

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-83 RELATIF AUX FEUX DE JOIE, D'ABATTIS, DE BRANCHES D'ARBRES ET DE FEUILLES MORTES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-83 intitulé *Règlement relatif aux feux de joie, d'abattis, de branches d'arbres et de feuilles mortes* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-83, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-04-44

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR CLAUDE DAVIAULT-ROBITAILLE, POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde présentée par monsieur Claude Daviault-Robitaille, pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie pour une période de 6 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service, monsieur Vincent Forget, d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser le congé sans solde du pompier à temps partiel, monsieur Claude Daviault-Robitaille, effectif le 12 avril 2024 pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 12 octobre 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-04-45

SIGNATURE DU CONTRAT DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ POUR LA CASERNE 2 SITUÉE AU 1269, BOULEVARD DES RUISSEAUX AVEC LA COMPAGNIE TÉLUS

CONSIDÉRANT que le système de sécurité actuel à la caserne 2, située au 1269, boulevard des Ruisseaux est désuet et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la nouvelle installation, la ligne téléphonique 819 623-1375 doit être annulée;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau contrat doit être signé pour le nouveau système;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser monsieur Vincent Forget, directeur du service de la sécurité incendie, à signer un nouveau contrat de système de sécurité avec la compagnie Télus pour la caserne 2, située au 1269, boulevard des Ruisseaux, pour la période du 26 avril 2024 au 25 avril 2027. Ledit contrat sera renouvelable automatiquement d'année en année après ce terme.

D'autoriser l'annulation de la ligne téléphonique 819 623-1375.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-24-04-46

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire